L'Europe ? Je connais, j'y habite !

avril 2020

" Objectifs et actions de l'UE pour lutter contre le changement climatique "

(DarkmoonArt)

Le changement climatique

Le rapport scientifique de février 2007 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat montre qu'en moyenne, la planète s'est réchauffée de 0,76 °C depuis l'ère préindustrielle et que l'augmentation de température s'accélère. L'élévation du niveau des mers a été pratiquement deux fois plus rapide entre 1993 et 2003 qu'au cours des trois décennies précédentes.

L'Union européenne pense qu'il est vital d'empêcher un réchauffement climatique de plus de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. De nombreuses études scientifiques tendent à prouver qu'à partir du moment où ce seuil sera dépassé, nous serons à la merci de changements irréversibles et potentiellement catastrophiques.

Le changement climatique est un défi mondial qui ne peut être relevé de manière efficace que s'il se traduit par un effort lui aussi mondial.

Objectifs :

Pour 2020

Le premier ensemble de mesures de l'UE en matière de climat et d'énergie a été adopté en 2008 et fixe des objectifs pour 2020. À savoir :
- réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1990
- faire passer la part des énergies renouvelables à 20 %
- améliorer l'efficacité énergétique de 20 %

Pour 2030

En 2014, le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 a été approuvé, et avec lui un ensemble plus ambitieux d'objectifs pour la période 2021-2030. En fixant ces objectifs, l'UE se déclare résolue à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990.
En décembre 2020, compte tenu de la nécessité de relever son niveau d'ambition climatique, ainsi que l'exige également l'accord de Paris, le Conseil européen a approuvé un nouvel objectif de réduction des émissions à l'horizon 2030. Les dirigeants se sont mis d'accord sur un objectif contraignant consistant en une réduction nette des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990. L'UE relèvera ses ambitions en matière de climat d'une manière qui :

- stimulera une croissance économique durable
- créera des emplois
- sera bénéfique aux citoyens de l'UE sur les plans de la santé et de l'environnement
- contribuera à la compétitivité mondiale à long terme de l'économie de l'UE en promouvant l'innovation dans les technologies vertes

Pour 2050

En décembre 2019, les dirigeants de l'UE ont approuvé l'objectif consistant à parvenir à une UE neutre pour le climat d'ici 2050. Dans leurs conclusions, les dirigeants de l'UE ont demandé au Conseil de faire avancer les travaux sur le Pacte Vert pour l'Europe lancé par la Commission européenne.
Les dirigeants de l'UE ont souligné les opportunités non négligeables dont sera porteuse la transition vers la neutralité climatique sur le plan économique, sociétal et technologique.

Quelques actions récentes de l'Union Européenne :

Économie circulaire

En mai 2019, l'Union Européenne a adopté une interdiction des produits en plastique à usage unique. Elle a imposé des règles strictes pour ces types de produits et d'emballage. Ce type de produit figure parmi les dix produits qui polluent le plus, surtout au niveau des plages européennes alors qu'il existe des solutions de substitution.

Émissions de CO2 dues aux transports

- Les voitures particulières neuves immatriculées dans l'Union doivent être conformes aux normes en matière d'émissions de CO2. Les objectifs à atteindre par le parc automobile sont de 130 g de CO2/km pour 2015 et de 95 g à partir de 2021. Afin d'inciter

l'industrie à investir dans les nouvelles technologies, un système de bonifications permet aux véhicules les plus propres de compter pour plus d'un véhicule lors du calcul des émissions spécifiques moyennes de CO2. Une réglementation similaire s'applique aux camionnettes. Le Parlement et le Conseil ont décidé de réduire encore les émissions de CO2 du marché des véhicules neufs de l'Union, en fixant l'objectif à 37,5 % pour les voitures et à 31 % pour les camionnettes d'ici à 2030. Parallèlement et pour la première fois, un objectif de réduction de 30 % des émissions de CO2 a été fixé pour les nouveaux camions, avec un objectif intermédiaire de 15 % d'ici à 2025.

- Les poids lourds circulant sur les routes européennes seront moins polluants à partir de 2025. Le Conseil a adopté les normes européennes en matière d'émissions de CO2 pour les camions et autres véhicules utilitaires lourds. Les constructeurs seront tenus de réduire en moyenne les émissions de dioxyde de carbone des nouveaux poids lourds de 15 % à partir de 2025 et de 30 % à partir de 2030, par rapport aux niveaux de 2019.

Gaz fluorés

Suite à l'interdiction des chlorofluorocarbones (CFC) dans les années 1980 pour stopper la destruction de la couche d'ozone, les gaz fluorés sont aujourd'hui utilisés comme substitut dans un certain nombre d'applications industrielles, notamment pour la climatisation et la réfrigération, ces gaz ne nuisant pas à la couche d'ozone. Leur potentiel de réchauffement climatique pourrait cependant être 23 000 fois plus important que celui du CO2. L'Union a donc pris des mesures pour contrôler l'utilisation des gaz fluorés et interdire leur utilisation dans les nouveaux systèmes de climatisation et de réfrigération d'ici à 2022/2025, ouvrant ainsi la voie à leur suppression progressive à l'échelle mondiale.

Utilisation des terres et foresterie

En mai 2018, un nouveau règlement a été approuvé en vue d'améliorer la protection et la gestion des terres et des forêts. Avec ce règlement, les émissions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la forêt (UTCATF) sont désormais incluses dans le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030.

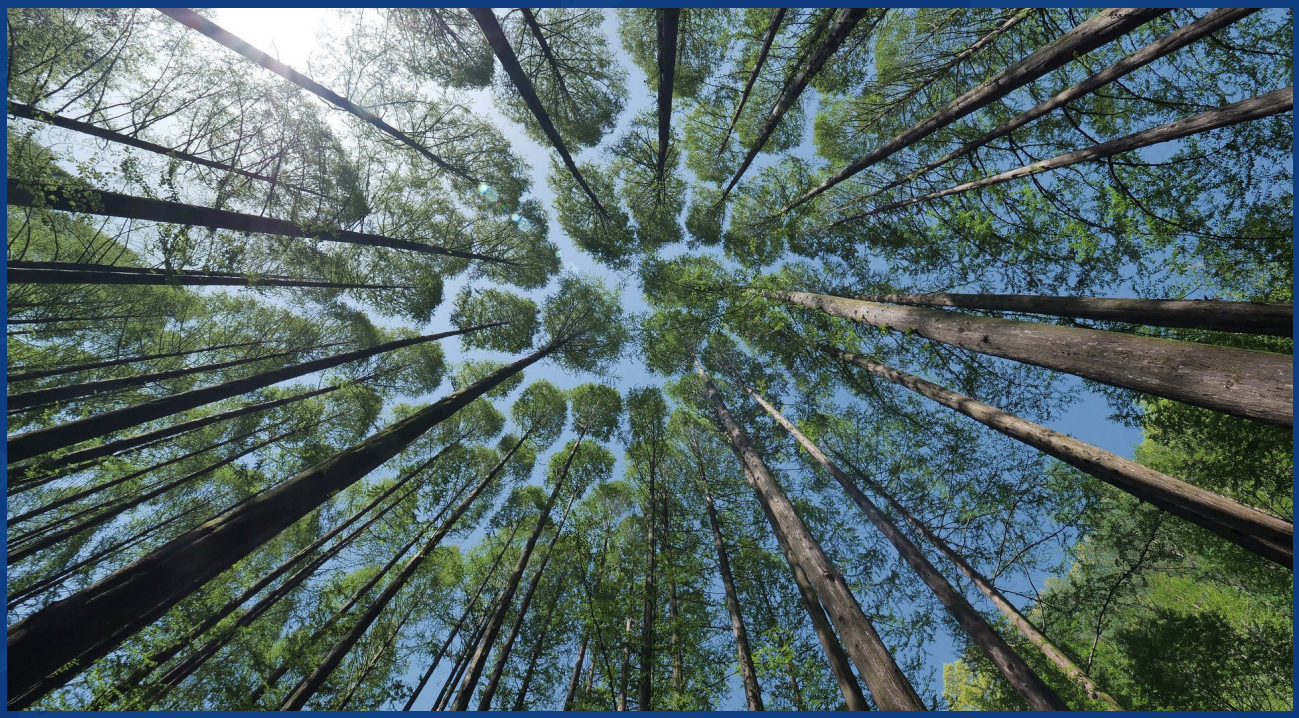

Pacte Vert

Le 11 décembre 2019, la Commission a présenté le Pacte Vert pour l'Europe, un ensemble ambitieux de mesures conçues pour permettre à l'Union de devenir, au niveau du climat, neutre d'ici à 2050. Parmi ces mesures : réductions ambitieuses d'émissions, investissement dans la recherche et l'innovation de pointe, préservation de l'environnement naturel de l'Europe, etc.

Soutenu par des investissements dans les technologies vertes, les solutions durables et les nouvelles entreprises, le Pacte Vert pour l'Europe se veut également une nouvelle stratégie de croissance pour l'Union. Pour que cette stratégie rencontre le succès, il est essentiel d'y associer le public et l'ensemble des parties prenantes. Le point le plus important de ce Pacte Vert pour l'Europe est qu'il ouvre la voie à une transition juste et socialement équitable.

La Commission européenne, en même temps qu'elle présentait la loi européenne sur le climat, a proposé de faire de 2021 l'Année européenne du rail. Le but en est de soutenir les objectifs de son Pacte Vert pour l'Europe en matière de transports.

(Photo : Rudy and Peter Skitterians)

Sources :

https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/Laction-de-lUE-pour-lutter-contre-le-changement-climatique.pdf

https://www.touteleurope.eu/actualite/climat-quels-sont-les-objectifs-de-l-union-europeenne-infographie.html

https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/climate-change/

https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/72/lutte-contre-le-changement-climatique

europe direct Auch-Occitanie

CIED Auch Gascogne Occitanie
16 bis rue Rouget de Lisle 32000 Auch
05 62 60 21 21 / contact@europe-gascogne.eu
www.europe-gascogne.eu / Facebook : CIEDAuch / Twitter : EuropeGascogne

eurodesk

Ne pas jeter sur la voie publique